

HAUTE-  
GARONNE

**Date de convocation :**  
**13 mai 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 5.5

Autorisation signature  
Convention d'Occupation  
du Domaine Public au  
profit de Fibre 31

L'an **deux mille dix-neuf** et le **20 mai**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents** : M. RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, LIVOTI, Mmes DALLAZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO (Proc.), Mmes AIMONE-CAT, CAHUZAC et M. ROUCH.

**Absente** : Mme TONELLO.

**Absent excusé** : M. AMOUROUX (Proc. à M. PIZZATO).

Monsieur Stéphane ROUCH est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement de la Fibre à l'initiative du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le réseau nécessite la pose d'un Nœud de Raccordement Optique (NRO) sur la parcelle communale B 379.

Pour ce faire, il propose de définir les modalités juridiques et techniques de cette autorisation d'implantation par une **convention d'Occupation du Domaine Public** au profit de la **SAS Fibre 31 Déploiement** dont il donne lecture du projet et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**DÉCIDE à l'unanimité des membres présents,**

- d'approuver les termes de la convention citée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Affiché le **24 mai 2019**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **22 mai 2019**

Le Maire,  
Christian SANS

